

Examen des programmes autochtones

PREMIÈRE PHASE DU RAPPORT FINAL

Initiative des pêches commerciales intégrées de l'Atlantique
Initiative des pêches commerciales intégrées du Pacifique
Programme autochtone de gestion des
ressources aquatiques et océaniques



**NATIONAL INDIGENOUS
FISHERIES INSTITUTE**

Indigenous Program Review

**INSTITUT NATIONAL DES
PÊCHES AUTOCHTONES**

Examen des programmes autochtones

pechesautochtones.ca

Message de l'Institut

L'examen des programmes autochtones de Pêches et Océans Canada est une activité menée en collaboration, sous la direction de l'Institut national des pêches autochtones en partenariat avec le Ministère.

Notre mission consiste à élaborer une vision commune pour l'avenir des programmes, de sorte qu'ils optimisent la participation aux pêches, à l'aquaculture et à la gestion des ressources aquatiques et océaniques.

Elle prend forme en adoptant une approche d'élaboration, de conception et de prestation conjointes.

Notre travail se divise en deux phases. La première phase s'est déroulée entre juin 2017 et mars 2018. Elle a commencé par l'examen documentaire de plus de 150 évaluations, audits, examens et rapports réalisés au cours des 25 dernières années pour un ou plusieurs des programmes suivants :

- le Programme sur la Stratégie relative aux pêches autochtones
- le Programme des gardes-pêche autochtones
- le Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques
- l'Initiative des pêches commerciales intégrées de l'Atlantique
- l'Initiative des pêches commerciales intégrées du Pacifique

Nous avons également mené des recherches sur un certain nombre de pêches en lien avec les Autochtones, l'aquaculture ainsi que des activités et des plans liés aux océans dans le Nord et d'autres régions du Canada, pour guider l'élaboration d'une Initiative des pêches commerciales intégrées du Nord.

À la suite de cet examen documentaire, nous avons préparé sept documents de travail et invité les groupes et les collectivités autochtones – et tous les Canadiens intéressés – à nous transmettre leurs commentaires. Nous avons aussi lancé une série de séances de mobilisation pour entendre directement les peuples et les groupes parler de leurs expériences liées à la participation aux Initiatives de pêches commerciales intégrées de l'Atlantique et du Pacifique et au Programme

autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques. Nous voulions tout particulièrement recueillir leurs points de vue sur ce qui fonctionnait et ce qui ne fonctionnait pas, et la façon d'améliorer ces programmes pour qu'ils soient dans le meilleur intérêt des peuples et des collectivités à l'avenir.

En tout, nous avons tenu 10 ateliers et quatre séances plénières avec plus de 200 participants entre octobre 2017 et février 2018. Nous avons aussi interviewé six participants aux programmes qui étaient dans l'impossibilité de participer à une séance de mobilisation et nous avons reçu des soumissions officielles de huit groupes. En fin de compte, plus de 75 pour cent des groupes de gestion des ressources aquatiques et océaniques et des entreprises de pêche commerciale du Pacifique y ont participé, parallèlement à près de 70 pour cent des entreprises de pêche commerciale de l'Atlantique. Nous avons également eu la possibilité de tenir dix séances interactives reliées au programme de pêche commerciale du Nord, avec 85 représentants des collectivités et des groupes intéressés.

Au cours du processus, l'Institut a préparé 17 rapports *Ce que nous avons entendu* et plus de 25 enregistrements graphiques. Ils ont été publiés sur notre site Web après chaque événement pour assurer une pleine transparence. Les documents relatifs à la mobilisation, comme les ordres du jour, les présentations et les ateliers, ont également été publiés sur le site Web.

Les recommandations formulées dans le présent rapport reposent sur ce que nous ont dit les gens, les collectivités, les groupes techniques et les entreprises de pêche au sujet des programmes de pêche commerciale dans les régions et du programme de gestion des ressources aquatiques et océaniques. Nous avons divisé les recommandations en deux catégories – celles d'une nature structurelle ou technique qui traitent de l'administration efficace des programmes – et celles qui exigent un changement correspondant dans les relations entre Pêches et Océans Canada et les peuples et groupes autochtones au Canada.

Notre motif est décrit ci-dessous.

Premièrement, nous avons eu le privilège d'avoir un grand nombre de gens désireux de nous parler de leurs expériences et réussites, et de nous dire comment améliorer les programmes. Cela comprend les enseignements tirés de la sagesse des aînés et l'obtention d'instructions des chefs et d'autres dirigeants dans les collectivités. Nous voulons nous assurer que ces enseignements et ces directives sont communiqués d'une manière à la fois pratique et centrale.

Deuxièmement, nous voulons respecter l'occasion unique et historique qui se présente à nous aujourd'hui, avec un gouvernement qui est disposé à modifier ses programmes pour les peuples autochtones et ses relations avec ces peuples. Nous saisissons l'importance d'être invités à travailler avec le gouvernement du Canada pour concevoir et élaborer conjointement les programmes de demain. Là encore, nous pensons que la meilleure façon d'y parvenir est de prendre des mesures à la fois pratiques et essentielles.

Troisièmement, selon nous, les recommandations pratiques sont facilement réalisables et elles tombent dans les priorités énoncées du Ministère. Par ailleurs, le moment est idéal pour amorcer un changement de culture, en abordant le renouvellement de ces programmes dans

l'optique de la vérité et de la réconciliation – et l'objectif à long terme d'une relation équilibrée entre le gouvernement du Canada et les Nations autochtones.

L'examen des programmes autochtones reflète cette collaboration.

Pêches et Océans Canada a déjà commencé à apporter des changements aux programmes de pêche commerciale en fonction des commentaires exprimés par les participants à cet examen. Plusieurs secteurs du Ministère ont également pris le temps de tenir des réunions avec l'Institut pour discuter des éléments de changement qui devront se produire pour réaliser pleinement toutes les recommandations formulées dans le présent rapport, et pour les faire avancer, et ceux qui suivront une fois la deuxième phase de l'examen terminée.

La deuxième phase commence tout juste. Nous rencontrerons des collectivités partout au Canada pour parler de la Stratégie relative aux pêches autochtones et des programmes des gardes-pêche autochtones. Nous continuerons également à mobiliser les collectivités et les groupes qui sont admissibles à l'Initiative des pêches commerciales intégrées du Nord, afin de recueillir les points de vue de tous les participants éventuels sur la façon dont ce nouveau programme peut répondre du mieux possible aux besoins et aux aspirations en matière de pêche commerciale.

C'est une période passionnante pour les collectivités et les peuples des Premières Nations, des Inuits et des Métis dans tout le Canada, qui participent aux pêches, à l'aquaculture, à la protection de l'habitat, à la gestion des océans et aux activités et entreprises connexes. Nous avons écouté vos conseils jusqu'à maintenant et déterminé certains moyens que le Ministère peut utiliser pour apporter des améliorations et un changement global à ses programmes. Nous avons hâte de prendre connaissance de vos points de vue dans les mois à venir.

Merci de votre soutien continu et de votre participation à nos travaux.

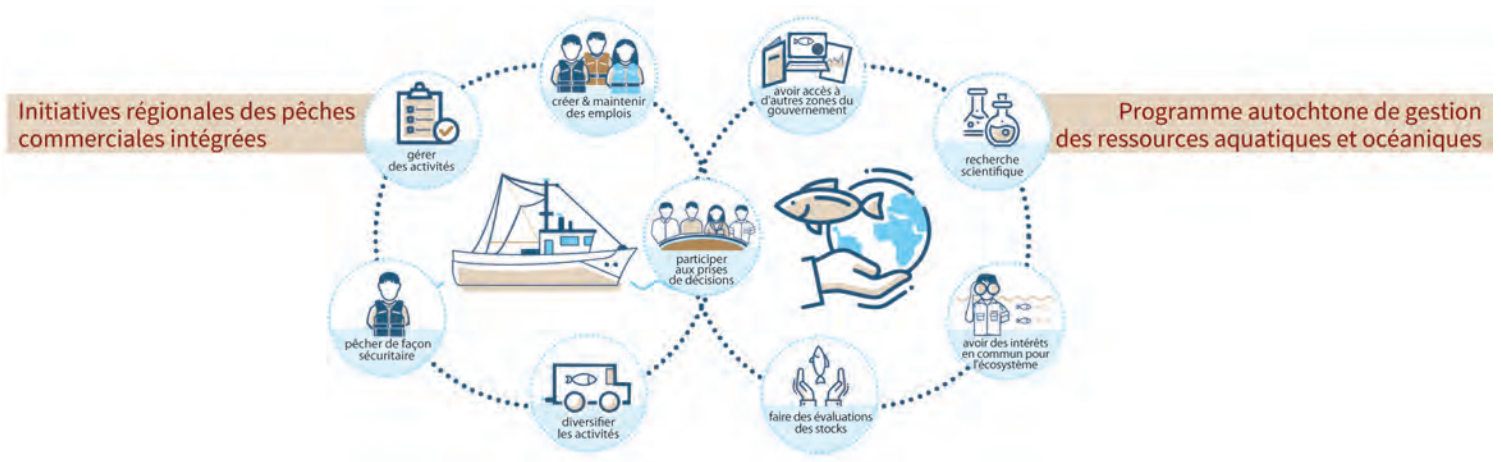
Institut national des pêches autochtones
Conseil d'administration

John G. Paul | Chef Robert Chamberlin | Lina Condo
Jordan Point | Audrey Mayes | Jeffrey Maurice



Table des matières

Message de l'Institut	1
Sommaire	4
Initiative des pêches commerciales intégrées de l'Atlantique	6
Initiative des pêches commerciales intégrées du Pacifique	10
Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques	15
Résumé des recommandations sur la première phase de l'Examen des programmes autochtones	20
Deuxième phase de l'Examen des programmes autochtones	21
Ressources	22
Documents relatifs à l'atelier et rapports <i>Ce que nous avons entendu</i>	22
Soumission des documents de discussion	22
Participants au programme	22
Statistiques sur la sensibilisation	24



Sommaire

Un examen des programmes national est l'occasion, pour les participants, de réfléchir à leurs réussites et d'échanger leurs idées et leurs suggestions d'améliorations.

C'est également l'occasion d'exprimer les préoccupations qu'ils peuvent avoir à propos d'un ou de plusieurs programmes sous examen.

On Le 4 octobre 2017, l'Institut national des pêches autochtones a commencé à solliciter les commentaires des peuples, des collectivités et des groupes des Premières Nations, des Inuits et des Métis – et de tous les Canadiens intéressés – sur l'ensemble des programmes autochtones gérés par Pêches et Océans Canada. Les commentaires pouvaient être transmis en répondant à une ou plusieurs des questions posées dans les documents de travail accessibles en ligne. Il était également possible de le faire sur Facebook ou Twitter.

À cette même période, l'Institut a mis en marche sa première phase de séances en personne pour amener les participants aux programmes à participer aux Initiatives de pêches commerciales intégrées de l'Atlantique et du Pacifique et au Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques. Il a également tenu des réunions avec les participants éventuels à l'Initiative des pêches commerciales intégrées du Nord. Après chaque séance, l'Institut préparait un rapport *Ce que nous avons entendu* et le rendait accessible en le publiant sur le site Web. La phase des séances en personne a pris fin en février 2018.

La Commission a soigneusement évalué tous les commentaires que nous avons reçus à ce jour, pour que nous puissions formuler des recommandations pratiques au Ministère et aux partenaires de prestation, pour assurer la mise en œuvre. Nous avons par ailleurs cherché à obtenir des idées nouvelles concernant l'engagement du gouvernement du Canada à renouveler la relation avec les peuples autochtones pour qu'elle soit fondée sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et les partenariats.

Le présent rapport contient des recommandations aux fins de mise en œuvre par le Ministère, afin d'améliorer chacun des trois programmes que nous avons abordés au cours de la première phase.

Nous avons également constaté qu'un certain nombre d'améliorations et de changements pouvaient être apportés par le Ministère, dans l'intérêt de tous ses programmes à l'échelle de l'organisation. En voici quelques-uns :

1. Démontrer la relation renouvelée :

L'engagement et le soutien des dirigeants des collectivités et des cadres supérieurs du Ministère (tous les secteurs) sont essentiels à l'évolution de la relation entre le gouvernement du Canada et les peuples autochtones. De nombreuses recommandations du rapport, en particulier celles qui touchent la gestion conjointe, doivent être appuyées aux niveaux les plus élevés, et dans tous les secteurs et toutes les régions.

2. Adopter un modèle de capacité partagée:

Le Ministère a tout à gagner en mettant fin au chevauchement des services que les peuples autochtones sont les mieux placés à fournir dans leurs collectivités. C'est particulièrement visible lorsqu'il s'agit de la recherche « sur le terrain », de la collecte de données et des activités scientifiques. Il est possible d'y arriver, partiellement en adoptant une politique d'approvisionnement autochtone à l'échelle du Ministère. Cette approche nécessitera également l'élaboration conjointe d'ententes et de paramètres relatifs au partage des données. De plus, il conviendrait que le Ministère commence à allouer des fonds du budget des services votés au savoir et aux sciences.

3. Assurer le financement en temps opportun, les cycles de planification annuelle et des rapports uniformes :

Le Ministère et les participants aux programmes doivent modifier leurs cycles de planification et de financement, pour que les plans de travail et les propositions de projets soient approuvés, et que le financement commence, au premier trimestre de l'exercice financier. Il conviendrait aussi que le Ministère et les participants aux programmes modifient leurs exigences en matière de rapports pour qu'elles s'harmonisent avec les rapports que les collectivités, les groupes et les entreprises présentent déjà à leurs chefs, leur conseil et aux membres de leur collectivité. Une formation conjointe devrait aussi être donnée en 2018-2019, le cas échéant, et à intervalles réguliers, pour qu'ensuite les administrateurs de programmes et les participants comprennent clairement les exigences énoncées aux annexes 5 et 7 de leurs ententes de contribution.

4. Utiliser un modèle d'entente de contribution et normaliser les modalités et contributions :

Le Ministère devrait adopter une entente de contribution normalisée, dans tous ses secteurs, pour réduire le temps que les groupes et les entreprises passent à remplir des demandes et à préparer des rapports. Cette entente de contribution devrait s'inspirer du modèle de programme autochtone. Simultanément, il conviendrait que le Ministère énonce des modalités et contributions uniformes dans ses ententes de contribution pour rendre le financement prévisible par les bénéficiaires et tenir compte d'engagements récents du gouvernement fédéral, comme les principes respectant les relations du gouvernement du Canada avec les peuples autochtones. Par exemple, une nouvelle clause pourrait être ajoutée sur les langues autochtones locales pour que les groupes puissent transmettre de l'information au Ministère ou recevoir des documents de ce dernier dans leur propre langue, ou bien le Ministère pourrait commencer à utiliser des expressions et des concepts autochtones dans sa correspondance et ses rapports. La signification et les objectifs de certaines conditions devraient également être uniformisés dans tous les programmes et mutuellement acceptés afin de faciliter l'établissement de relations entre le Ministère et les groupes autochtones. Cela comprend des définitions normalisées de la cogestion, de la prestation conjointe, de l'élaboration et de la conception conjointes - et d'autres définitions énoncées à l'annexe 1 des ententes de contribution.

5. Harmoniser les indicateurs de rendement avec les définitions autochtones de la réussite :

Les participants aux programmes ont des objectifs très clairs en ce qui concerne ces programmes. Remanier les objectifs des programmes et les indicateurs de rendement de manière à ce qu'ils reflètent les résultats souhaités, tout en maintenant l'uniformité globale des indicateurs de rendement pour le programme, devrait permettre de démontrer la collaboration, la conception conjointe et le respect mutuel.

6. Investir dans l'établissement de relations au moyen de stratégies internes de ressources humaines et de la planification de la relève :

Le Ministère devrait revenir à son ancienne structure selon laquelle le personnel est affecté aux groupes par zone géographique au sein de chaque région, plutôt que par programme, afin de mieux servir les collectivités et de contribuer à établir des relations plus étroites. Un tel personnel pourrait aussi être un moyen de saisir les occasions de contribution offertes par d'autres secteurs. Certes, il faudrait toujours respecter les normes nationales et assurer la cohérence administrative. Le Ministère doit aussi investir dans des stratégies de ressources humaines, la planification de la relève et la formation interne pour maintenir en poste le personnel compétent qui démontrera l'engagement de l'État à faire avancer sa nouvelle relation avec les peuples autochtones.

7. Garantir une source de financement à long terme pour la formation

La série de programmes autochtones de Pêches et Océans Canada crée depuis toujours des emplois. Il conviendrait que le financement de la formation et du perfectionnement des compétences dans l'optique de la progression de carrière passe par un partenariat à long terme avec Emploi et Développement social Canada. Cette approche est essentielle à la réussite future de tous les programmes et est fondée sur les meilleures pratiques des gouvernements et des entreprises qui investissent dans la formation et l'amélioration continues.

L'examen des programmes autochtones vise à améliorer et à renforcer les programmes de Pêches et Océans Canada pour optimiser les avantages qui en découlent pour les peuples et les collectivités des Premières Nations, des Inuits et des Métis dans tout le Canada. Nous demandons donc au Ministère de répondre aux recommandations du présent rapport et de rendre compte chaque année aux peuples autochtones et aux Canadiens des progrès accomplis.



Prestation conjointe et gestion conjointe

La prestation conjointe consiste en la collaboration pour offrir un programme ou gérer l'exécution d'un programme.
La gestion conjointe, ou cogestion, est une expression qui s'utilise spécifiquement pour les ressources : le poisson, les stocks de poisson et l'habitat du poisson, les océans, les espèces en péril et d'autres ressources aquatiques.

Initiative des pêches commerciales intégrées de l'Atlantique

L'Initiative des pêches commerciales intégrées de l'Atlantique a débuté en 2007, pour aider les Premières Nations Mi'kmaq et Malécite à créer et à exploiter des entreprises de pêche commerciale florissantes, et à se faire entendre plus efficacement dans la cogestion des pêches.

Ce programme a remporté un énorme succès. Bien que la participation au programme soit volontaire, 34 des 35 Premières Nations admissibles y participent; ainsi, 40 000 personnes en bénéficient, tout comme l'économie locale. Au cours de la dernière décennie, des entreprises de pêche commerciale ont également établi des plans d'affaires stratégiques qu'elles sont en train de mettre en œuvre. Ces entreprises génèrent aujourd'hui des recettes brutes annuelles de 110 millions de dollars et soutiennent 1 675 emplois locaux.

Les composantes novatrices de l'exécution du programme, comme l'équipe de soutien à l'expansion des entreprises, qui est indépendante du gouvernement, servent d'exemple pour d'autres programmes

autochtones. Et, comme tous les bons programmes, les administrateurs sont ouverts aux nouvelles idées et aux améliorations continues pour s'assurer que le programme reste pertinent et continue à répondre aux besoins de ses participants.

Au début de l'examen des programmes autochtones, la Commission a pu discuter des résultats d'une séance spéciale sur la planification du renouvellement du programme tenue par les partenaires de prestation conjointe du programme, et les analyser. Nous avons également pu tirer profit des expériences des administrateurs des programmes régionaux de Pêches et Océans Canada.

Ce premier apport a éclairé l'élaboration de notre document de discussion sur le programme de pêches commerciales de l'Atlantique et les sujets abordés durant nos ateliers avec des participants au programme à Moncton. Ces sujets se sont déclinés en quatre thèmes principaux : conception du programme, mesure du succès et du rendement, partenariats et formation.

Ce processus de mobilisation nous a permis de découvrir et d'apprendre que les participants sont d'accord pour dire que le programme pourrait bénéficier de quelques modifications. Par exemple :

1. Conception du programme :

Les participants sont favorables au maintien de la souplesse des enveloppes de financement du programme afin qu'il réponde aux différents besoins des entreprises à tous les niveaux. Ils sont également d'accord pour multiplier les échanges et renforcer les relations entre l'équipe de soutien à l'expansion des entreprises et les collectivités – et entre le Ministère et les collectivités.

2. Mesure du rendement :

Les participants veulent des critères transparents associés aux jalons du programme. Ils ont également une idée claire de la façon dont la réussite du programme est définie par les collectivités et, à plus long terme, pour leurs entreprises de pêche commerciale.

3. Partenariats

Les participants sont favorables aux occasions de partenariat pour soutenir les priorités des entreprises visant la commercialisation et la diversification commerciale dans la chaîne de valeur. Ils souhaiteraient aussi que le programme exploite davantage ce genre d'occasions.

4. Formation :

Les participants indiquent que pour répondre à leurs besoins en matière de formation continue plus efficacement, le programme doit harmoniser la formation avec le perfectionnement de compétences données et les cheminements professionnels. Ils estiment par ailleurs que le programme devrait appuyer davantage la planification de la relève.

La Commission a soigneusement évalué ces commentaires de manière à pouvoir formuler des recommandations pratiques au Ministère et aux partenaires de prestation conjointe, pour la mise en œuvre. Nous avons par ailleurs cherché à obtenir des idées nouvelles concernant l'engagement du gouvernement du Canada à renouveler la relation avec les peuples autochtones.

Nous avons constaté que l'Initiative des pêches commerciales intégrées de l'Atlantique est reconnue par le gouvernement du Canada et les collectivités des Premières Nations comme un programme de développement économique efficace qui a aidé les collectivités à renforcer leur capacité à devenir des participants viables aux pêches commerciales, à l'aquaculture et aux entreprises de la chaîne d'approvisionnement. Le programme vise également à soutenir les aspirations des Autochtones pour des emplois durables dans la collectivité, au sein du secteur des pêches et de l'aquaculture, et pour des pêches pratiquées entièrement par des Autochtones et procurant des avantages démontrés au niveau des collectivités.

Le programme devient néanmoins compliqué, car la composante 3 est axée sur le renforcement de la capacité de cogestion des pêches. Au cours de nos ateliers, les entreprises de pêche commerciale de l'Atlantique ont dit préférer participer à des réunions consultatives sur la gestion des pêches avec le Ministère, avant que ces réunions comprennent d'autres utilisateurs des ressources.

Cette préférence traduit le désir d'une cogestion des ressources de nation à nation. C'est également le point d'intersection entre les programmes des pêches commerciales autochtones et la Stratégie relative aux pêches autochtones axée sur la nation. Dans certains cas, il y a également un recoupement avec le Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques axé sur la collectivité.

Le thème commun qui est ressorti de l'ensemble des ateliers d'examen des programmes autochtones et des présentations que nous avons reçues est que les groupes et les collectivités autochtones désirent une cogestion « véritable » des ressources. Ils veulent aussi que la cogestion traduise une approche holistique - c'est-à-dire pas seulement une gestion des divers stocks de poisson à des fins de pêche pour une année donnée - mais une gestion du poisson et de l'habitat du poisson dans le contexte des voies navigables saines, de l'impact des pêches et d'autres industries et utilisations, en vue d'une durabilité à long terme.

C'est le *Netukulimk*. L'environnement, les ressources naturelles et les voies navigables fournissent tous les moyens d'existence et vous ne prenez que ce dont vous avez besoin.

C'est un changement par rapport au fonctionnement général des pêches commerciales au Canada; les pêches commerciales ne sont désormais plus fondées uniquement sur les profits, elles le sont aussi sur l'écologie, la recherche, les multiples utilisateurs et les besoins spécifiques des espèces liés à leur cycle de vie.

La Commission est arrivée à la conclusion que le meilleur moyen pour les groupes autochtones et les gouvernements de réaliser une véritable cogestion des ressources est de maintenir cet objectif dans le cadre de la Stratégie relative aux pêches autochtones collaborative et dirigée par la nation, et pour les groupes concernés dans le cadre du Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques. Nous affirmons également que la cogestion est un processus organique qui exigera une attention constante à long terme.

Le fait de cibler l'Initiative des pêches commerciales intégrées de l'Atlantique, et sa contrepartie du Pacifique, sur les activités de renforcement de la capacité socioéconomique permettra d'assurer que les entreprises de pêche commerciale ont davantage de financement pour renforcer la capacité de gestion des affaires. Tel qu'il est recommandé dans une autre partie du rapport, le rôle du gestionnaire des pêches selon la Stratégie relative aux pêches autochtones et, dans certains cas, des conseillers techniques du groupe de gestion des ressources aquatiques et océaniques, pourrait en être un de soutien des entreprises commerciale lorsqu'elles participent à des activités de comité consultatif.

Les entreprises de pêche commerciale des Mi'kmaq et Malécite soutiennent des emplois au sein de leurs collectivités et profitent aux économies des provinces de l'Atlantique et du Canada dans son ensemble. En poursuivant le succès du programme et en le surpassant, on ne peut qu'accroître les retombées sociales et économiques.



Vision des entreprises de pêche commerciale de l'Atlantique

« Nous voulons créer des possibilités d'emploi grâce à cette activité. Nous voulons utiliser les profits pour diversifier, redonner à la collectivité et acheter davantage de permis pour créer plus d'emplois et poursuivre ce cycle. »

Définitions autochtones de la réussite :

Collectivités bénéficiaires et ressources

Santé des stocks
de poisson

Emploi
local

Cogestion
véritable

Permis, toutes pêches
(pas de location)

Objectif :

Les Premières Nations gèrent et contrôlent la pêche,
la transformation et la commercialisation

Propriété

Emploi

Diversification

Marchés locaux

Exportations

Recommandations de la Commission d'examen des programmes autochtones

Prendre des mesures pratiques pour faire avancer la croissance des entreprises, la diversification et la formation

1. Optimiser la collaboration au sein du Ministère et à l'échelle du gouvernement fédéral

- Aider les entreprises de pêche commerciale à accéder à des fonds des programmes de financement de l'aquaculture et d'autres programmes de financement et du développement économique, comme le Fonds des pêches de l'Atlantique
- Recourir à l'initiative des partenariats stratégiques pour mener des activités de commercialisation avec Agriculture et Agroalimentaire Canada et faire avancer des priorités en matière d'infrastructure avec les agences appropriées, comme les installations de transformation ou de vente au détail ou de nouveaux engins ou de nouvelles technologies de pêche.

2. Continuer à renforcer l'administration des programmes

- Mettre à jour chaque année et rendre accessibles des documents d'orientation clairs et cohérents sur les programmes, notamment des critères transparents pour les jalons de programme définis pour les entreprises nouvelles, naissantes, qui progressent et sont durables

3. S'assurer que la structure du programme est conforme à l'entreprise, aux besoins et aux aspirations dans toutes les étapes

- Promouvoir les services offerts par l'équipe de soutien à l'expansion des entreprises et continuer de renforcer l'expertise dans des domaines comme les nouvelles pêches
- Continuer de soutenir des critères d'admissibilité au financement souples et des possibilités d'expansion et de diversification
- Continuer de permettre des options de financement pluriannuelles pour les acquisitions plus grandes
- Aider les entreprises dans leur quête de renseignements sur l'industrie, entre autres le marché, la valeur ajoutée et l'information sur la chaîne d'approvisionnement
- Offrir une formation adaptable afin d'accroître les perspectives d'emploi dans les communautés, dans des entreprises à valeur ajoutée, en gestion et dans les nouvelles activités de pêche
- Permettre aux groupes qui le souhaitent de faire la transition à des sociétés de capitaux et d'exportation plus grandes
- Continuer de moderniser et d'améliorer la base de données du système électronique de gestion des pêches

4. Soutenir la planification de la relève

- Tirer profit de la pratique exemplaire qui consiste à lier les activités de pêche communautaire qui s'inscrivent dans la Stratégie relative aux pêches autochtones à la planification de la relève des entreprises de pêche commerciale
- Soutenir les programmes de sensibilisation de la collectivité qui harmonisent la formation, l'accréditation, la professionnalisation et les cheminements de carrière avec l'emploi dans tous les volets de la pêche
- Tenir des ateliers visant à aider les entreprises à apprendre à élaborer et à mettre en œuvre un plan de relève

Attiser un changement de culture qui reflète la vérité et la réconciliation

1. Investir dans l'établissement de relations

- Favoriser les occasions de réseautage régulières à l'intention des administrateurs de programme du Ministère, de l'équipe du soutien de l'expansion des entreprises et des gestionnaires d'entreprise, pour renforcer leur connaissance des collectivités qu'ils servent et de leurs pêches
- Soutenir les synergies et les collaborations entre les entreprises et les groupes de gestion des ressources aquatiques et océaniques, en particulier les activités liées à la cogestion des pêches
- Aider les entreprises à aborder les enjeux avec d'autres participants aux pêches dans le contexte d'un comité consultatif et d'autres tables décisionnelles, en menant davantage d'activités conjointes réunissant les pêcheurs autochtones et non autochtones

2. Continuer de renforcer la capacité de cogestion autochtone dans le cadre de la Stratégie relative aux pêches autochtones et des programmes de gestion des ressources aquatiques et océaniques

- Tenir les réunions consultatives des secteurs des sciences et de la gestion des ressources du Ministère sur les pêches avec les gouvernements des Premières Nations (niveau 2) avant de mobiliser des utilisateurs des ressources et intervenants
- Tenir des ateliers annuels sur la prise de décision à l'intention des Premières Nations et des employés des secteurs des sciences et de la gestion des ressources du Ministère

3. Tenir compte des définitions autochtones de la réussite dans les résultats souhaités du programme

- Suivre de près les succès du programme et en rendre compte régulièrement en puisant dans les rapports annuels que les entreprises préparent et remettent à leurs collectivités



Pratique exemplaire

Tjipogtotjg (aussi appelée La Buctouche MicMac Band) lie ses activités dictées par la Stratégie relative aux pêches autochtones à son plan de relève d'entreprises de pêche commerciale.

Les membres plus jeunes de la collectivité vont à bord des bateaux de pêche pour apprendre au sujet des mesures de conservation (bonnes pratiques de gérance), des règles de pêche et de la façon de pêcher. En suivant cette pratique, ils gravissent les échelons jusqu'à être prêts à participer aux pêches commerciales.



Pratique exemplaire

En octobre 2014, La Nation micmaque de Gegapegiag a mis sur pied une équipe de gestion de projet qui se réunit une fois par mois pour discuter de diverses questions liées à la pêche.

L'équipe comprend le Chef, le directeur général, le directeur du développement économique, un expert-conseil en pêches, une personne chargée de l'expansion des entreprises, la directrice des pêches et son adjointe. L'équipe travaille sur des projets d'expansion et de diversification, suit les progrès du Lobster Hut, la vente du homard en gros, et les opérations globales dans les pêches. Elle travaille également en étroite collaboration avec, *l'Association de gestion halieutique autochtone Mi'gmaq et Malécite*, au besoin.

Initiative des pêches commerciales intégrées du Pacifique

L'Initiative des pêches commerciales intégrées du Pacifique a été lancée en 2007 afin de stimuler et de diversifier la participation des Premières Nations à la pêche commerciale en Colombie-Britannique en aidant les communautés à créer des entreprises de pêches durables et à participer aux processus décisionnels en matière de gestion des pêches. Le programme repose sur les travaux de réforme des pêches entrepris par Pêches et Océans Canada en 2004 en réponse aux recommandations qu'a formulées le Groupe de travail conjoint sur les pêches après la conclusion de traités et le Groupe des Premières Nations sur les pêches. Il a également tiré parti d'autres investissements du Ministère dans les programmes économiques dans les années 1990.

Le programme des pêches commerciales du Pacifique a connu un certain succès. On compte à présent 25 entreprises de pêche commerciale, auxquelles participent 97 groupes autochtones. Ces entreprises ont confirmé leur capacité à élaborer et à appliquer des plans d'affaires et des analyses de rentabilisation aux fins de nouveaux investissements. Elles réalisent aujourd'hui des recettes brutes annuelles de 40,2 millions de dollars et soutiennent quelque 1 100 emplois régionaux.

Des améliorations sont néanmoins possibles. Parmi les 202 Premières Nations de la Colombie-Britannique, beaucoup de communautés ont

été incapables de participer au programme en raison du manque de financement stable jusqu'en 2017. Les règles de délivrance de licence et les réalités de répartition des ressources dans les pêches du Pacifique, l'état de certains stocks de poissons et les répercussions sur d'autres industries ont brimé la pleine réalisation des aspirations de pêche commerciale des Premières Nations. Cela comprend l'impact des piscifabriques employant des parcs en filet et des prises de la pêche récréative.

Au début de l'examen des programmes autochtones, la Commission a présenté l'équivalent de décennies de savoir et d'expertise dans le domaine de la pêche côtière et intérieure dans le Pacifique. Nous avons également pu tirer profit des expériences des administrateurs des programmes régionaux de Pêches et Océans Canada.

Cet apport a éclairé l'élaboration de notre document de discussion sur le programme des pêches commerciales du Pacifique et les sujets à aborder durant nos ateliers avec des participants du programme de Kamloops, de Nanaimo et de Vancouver. Ces sujets se sont déclinés en quatre thèmes principaux : conception du programme, mesure du succès et du rendement, partenariats et formation.

Ce processus de consultation nous a permis de découvrir que les participants souhaiteraient poursuivre l'amélioration et l'expansion du programme. Ils souhaiteraient en outre aborder des problèmes généralisés, dont certains sont exclus du cadre de l'examen du programme. Par exemple :

1. Conception du programme :

Les participants sont favorables au maintien de la souplesse des enveloppes de financement du programme afin qu'il s'adapte aux différentes préférences, exigences et aspirations des entreprises à tous les niveaux. Ils sont d'accord pour multiplier les échanges et approfondir les relations entre le Ministère et les communautés et entre l'équipe de développement des affaires et les communautés.

2. Mesure du rendement :

Les participants souhaitent que les critères liés aux jalons du programme, à la prise de décisions et à l'admissibilité soient transparents et que les documents d'orientation sur le programme soient accessibles. Ils ont également une idée claire de la façon dont la réussite du programme est définie par les collectivités et, à plus long terme, pour leurs entreprises de pêche commerciale.

3. Partenariats :

Les participants sont d'accord que les partenariats de Première Nation à Première Nation peuvent soutenir les priorités d'entreprise visant la commercialisation et la diversification commerciale régionales dans la chaîne de valeur. Ils souhaiteraient aussi que le programme exploite davantage ce genre d'occasions.

4. Formation :

Les participants préfèrent que la formation soit offerte à l'échelle régionale et que les programmes de formation soient intégrés dans les établissements d'enseignement et dans les centres de formation régionaux. Dans le but de répondre aux besoins de formation permanents,

les participants préconisent que les fonds de formation au titre du programme soient affectés au perfectionnement des compétences et au cheminement de carrière. Ils estiment par ailleurs que le programme devrait appuyer davantage la planification successorale.

5. Problèmes généralisés :

Même si les participants comprennent que l'examen est de nature technique, ils soutiennent que les politiques de délivrance de licence et de répartition, ainsi que l'accès limité à des pêches à valeur économique élevée, empêchent le rendement optimal du programme. Ils souhaitent que des mesures soient prises pour atténuer l'impact des piscifacures employant des parcs en filet et ils demandent que les données sur la pêche récréative soient intégrées aux plans de gestion des pêches.

La Commission a soigneusement évalué ces commentaires de manière à pouvoir formuler des recommandations pratiques au Ministère et aux partenaires de prestation conjointe, pour la mise en œuvre. Nous avons par ailleurs cherché à obtenir des idées nouvelles concernant l'engagement du gouvernement du Canada à renouveler la relation avec les peuples autochtones.

L'initiative des pêches commerciales intégrées du Pacifique est reconnue par le gouvernement du Canada et les communautés des Premières Nations comme un programme de développement économique efficace qui aide les collectivités à refaire leur capacité à participer à la pêche commerciale, une industrie que les Premières Nations exploitent depuis bien avant l'arrivée des Européens.

À l'instar de son équivalent dans l'Atlantique, le programme vise à soutenir les aspirations des peuples autochtones de création d'emploi pour la communauté et de pêches pratiquées entièrement par des Autochtones et procurant des avantages confirmés au profit de la communauté. Toutefois, le programme des pêches du Pacifique est assujéti à des politiques de délivrance de licence et de répartition bien différentes de celle du programme des pêches de l'Atlantique. Les entreprises de pêche commerciale de la Colombie-Britannique, plutôt que d'être constituées d'une seule communauté par entreprise, forment principalement des partenariats dont font partie un certain nombre de Premières Nations. Cette distinction doit être prise en compte dans les recommandations permettant d'améliorer le programme et d'évaluer son efficacité à long terme.

Par exemple, on nous a rappelé dans chaque atelier et dans plusieurs observations écrites que les participants au programme évaluent son efficacité en fonction des avantages qu'il procure à la communauté. Les participants refusent l'obligation de louer des licences et de quotas au détriment d'emplois dans la communauté ou pour se conformer à ces modèles d'affaires à grande échelle. Ils souhaitent plutôt que le programme stimule des réseaux d'entreprises permettant aux communautés de s'entraider et de former des partenariats avec d'autres Premières Nations de la province.

De plus, comme ce fut le cas dans l'Atlantique, les participants au programme du Pacifique souhaitent favoriser la santé des stocks de

poissons et une cogestion « véritable » des ressources. Cela signifie une gestion qui repose sur une démarche globale et qui accepte l'interrelation entre le poisson, l'habitat du poisson, l'eau, la nature, la société et plus encore. Cela signifie une gestion du poisson et de l'habitat du poisson au-delà des cycles de renouvellement annuel, bisannuel et autre des stocks de poissons et, en ce qui touche les cours d'eau, de l'impact d'autres industries et utilisations, dans une perspective de développement durable à long terme.

Les manières d'incarner ce concept en Colombie-Britannique sont nombreuses. Cela comprend le concept d'*Hishukish tsa'walk* (tout est interdépendant). Des groupes mènent actuellement des recherches scientifiques rigoureuses en se fondant sur la notion que la science est dictée par les connaissances traditionnelles des peuples autochtones.

L'objectif de cogestion véritable se situe à l'échelle de Nation à Nation. C'est également le point d'intersection entre les programmes des pêches commerciales autochtones et la Stratégie relative aux pêches autochtones axée sur la communauté et le programme de gestion des ressources aquatiques et océaniques. La Commission a formulé plusieurs recommandations, qui ont été intégrées au présent rapport, visant à assurer la réussite à ce chapitre. Il a en outre indiqué les domaines exclus de la portée de l'examen du programme afin d'encourager d'autres secteurs de Pêches et Océans Canada à prendre les mesures nécessaires pour éliminer les obstacles à d'autres réussites et au succès à long terme du programme.

Les entreprises de pêches commerciales de la Colombie-Britannique créent de l'emploi pour les communautés des Premières Nations et stimulent l'économie de la province et du Canada tout entier. La consolidation des accomplissements du programme, l'élimination des obstacles et l'inclusion d'autres communautés ne feront qu'accroître les avantages sociaux et économiques.

Vision des entreprises de pêche commerciale du Pacifique

« Nous pourrions seulement parler de réussite au moment où nous observerons les avantages pour la collectivité. »

Définitions autochtones de la réussite :

Collectivités bénéficiaires et ressources

Santé des stocks
de poisson

Emploi
local

Cogestion
véritable

Permis, toutes pêches
(pas de location)

Objectif :

Les Premières Nations gèrent les pêches, les pêches soutiennent les moyens de subsistance et les profits de l'entreprise soutiennent la collectivité

Accessibilité

Propriété

Emploi

Divers produits

Marchés locaux

Recommandations de la Commission d'examen des programmes autochtones

Prendre des mesures pratiques pour améliorer l'accès et augmenter le nombre de nouvelles entreprises et pour faire avancer la croissance des entreprises, la diversification et la formation

1. Optimiser la collaboration au sein du Ministère et à l'échelle du gouvernement fédéral

- Aider les entreprises de pêche commerciale à accéder à des fonds des programmes de financement de l'aquaculture et d'autres programmes de financement et du développement économique
- Recourir à l'initiative des partenariats stratégiques pour mener des activités de commercialisation que souhaite la région avec Agriculture et Agroalimentaire Canada, un nombre accru de lieux de débarquement pour les ports pour petits bateaux et de nouvelles installations de transformation ou de vente avec les agences appropriées.

2. Continuer à renforcer l'administration des programmes

- Mettre à jour annuellement, et les rendre accessibles, des documents d'orientation clairs et cohérents sur les programmes, notamment des critères transparents liés aux jalons du programme s'appliquant aux entreprises nouvelles, naissantes, grandissantes et durables, et des critères servant à la prise de décisions.

3. S'assurer que la structure du programme est conforme à l'entreprise, aux besoins et aux aspirations dans toutes les étapes

- Promouvoir les services offerts par l'équipe de soutien à l'expansion des entreprises et continuer à renforcer l'expertise dans les entreprises de pêche intérieure et côtière
- Continuer de soutenir des critères d'admissibilité au financement souples et des possibilités d'expansion et de diversification
- Continuer de permettre des options de financement pluriannuelles pour les acquisitions plus grandes
- Mettre à l'essai une banque de licences à l'intention de participants souhaitant réunir leurs ressources afin d'accroître leur pouvoir d'achat et d'accéder aux quotas et aux licences à valeur économique élevée
- Offrir une formation adaptable afin d'accroître les perspectives d'emploi dans les communautés, dans des entreprises à valeur ajoutée, en gestion et en commercialisation

- Maintenir les possibilités de formation pratique et offerte à l'échelle régionale
- Aider les groupes qui souhaitent collaborer avec d'autres entreprises des Premières Nations

4. Soutenir la planification de la relève

- Soutenir les programmes de sensibilisation de la collectivité qui harmonisent la formation, l'accréditation, la professionnalisation et les cheminements de carrière avec l'emploi dans tous les volets de la pêche
- Tenir des ateliers visant à aider les entreprises à apprendre à élaborer et à mettre en œuvre un plan de relève

Attiser un changement de culture qui reflète la vérité et la réconciliation

1. Investir dans l'établissement de relations

- Créer un programme qui aide le personnel à se familiariser plus rapidement avec les dossiers et répondre avec confiance aux Premières Nations et à d'autres intervenants du Ministère et d'autres organismes
- Favoriser les occasions de réseautage régulières à l'intention des administrateurs de programme du Ministère, de l'équipe du soutien de l'expansion des entreprises et des gestionnaires d'entreprise, pour renforcer leur connaissance des collectivités qu'ils servent et de leurs pêches
- Soutenir les synergies et les collaborations entre les entreprises et les groupes de gestion des ressources aquatiques et océaniques, en particulier les activités liées à la cogestion des pêches

2. Continuer de renforcer la capacité de cogestion autochtone

- Tenir les réunions consultatives des secteurs des sciences et de la gestion des ressources du Ministère sur les pêches avec les gouvernements des Premières Nations (niveau 2) avant de mobiliser des utilisateurs des ressources et intervenants
- Tenir des ateliers annuels sur la prise de décision à l'intention des Premières Nations et des employés des secteurs des sciences et de la gestion des ressources du Ministère

3. Tenir compte des définitions autochtones de la réussite dans les résultats souhaités du programme

- Suivre de près les succès du programme et en rendre compte régulièrement en puisant dans les rapports annuels que les entreprises préparent et remettent à leurs collectivités

4. Aborder les questions difficiles

- Régler les problèmes d'accès et de délivrance de licence afin d'accroître la participation des Premières Nations à la pêche
- Renforcer la gestion des pêches récréatives régies par le gouvernement du Canada afin d'avoir une estimation des prises fiable, d'améliorer l'évaluation des stocks et de prendre des décisions éclairées
- Axer les efforts d'aquaculture sur le perfectionnement des connaissances sur les espèces et les technologies viables sur terre et dans l'eau



Pratique exemplaire

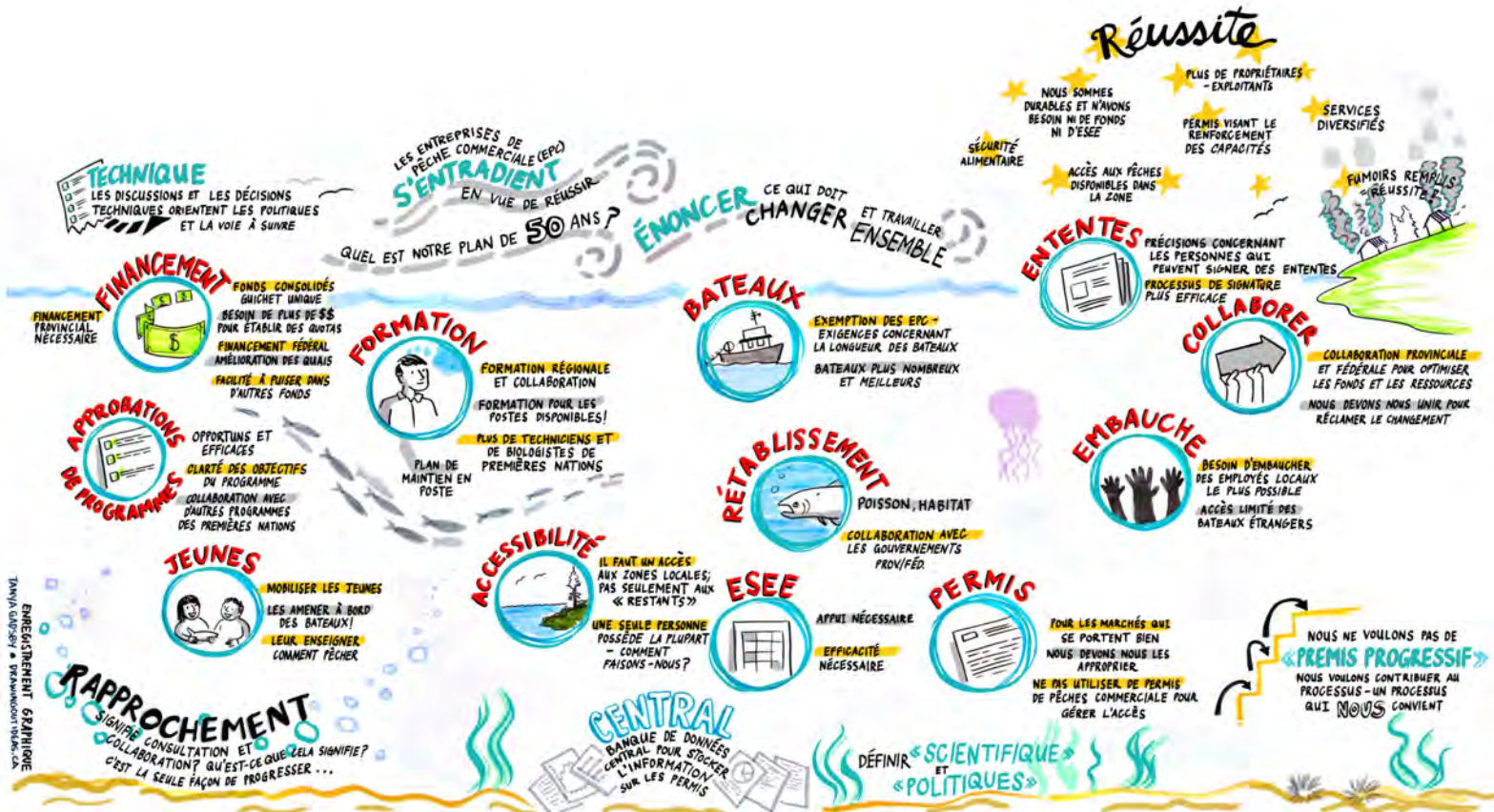
Organic Ocean est une communauté de producteurs de fruits de mer qui partagent un objectif commun d'utilisation durable des ressources et de protection de la capacité productive.

Une coopérative d'entreprises de pêche commerciale des Premières Nations s'est associée à *Organic Ocean* pour vendre ses produits. Cette collaboration promeut l'intendance environnementale et récompense les méthodes améliorées de pêche, de traitement et de transformation.

Pratique exemplaire

L'industrie de la haute technologie met au point des outils qui accélèrent la préparation des nouveaux employés afin qu'ils apprennent à accomplir leurs tâches plus rapidement et plus efficacement.

Pêches et Océans Canada et le gouvernement du Canada devraient s'inspirer de ces démarches et mettre au point des outils permettant aux gestionnaires des programmes de pêches autochtones d'améliorer leur efficacité.



Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques

Le Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques a été établi en 2004 pour renforcer la capacité technique des Premières Nations afin de leur permettre de collaborer en groupes agrégés dans un bassin versant ou un écosystème en vue de mener à bien plus de priorités en matière de gestion des ressources aquatiques et océaniques que ce que peut réaliser chaque Première Nation. Le programme a également été mis en place pour faire progresser la gestion collaborative des poissons et des autres ressources aquatiques ainsi que des océans et des voies navigables. De plus, rassembler les communautés en groupes a permis à Pêches et Océans Canada de mobiliser facilement les Premières Nations sur les questions liées à la gestion des poissons, de l'habitat et des océans.

On compte actuellement 35 groupes à l'échelle du Canada, notamment 18 en Colombie-Britannique, 10 dans le Canada Atlantique et dans le sud du Québec, cinq dans le nord du Canada (Territoires du Nord-Ouest et le nord du Québec) et deux à l'échelle nationale.

Durant l'examen documentaire, la Commission a déterminé six questions clés dont doivent tenir compte les groupes et les communautés au moment de proposer des moyens d'améliorer ce programme. Ces questions sont réparties dans quatre thèmes principaux qui feront l'objet d'une discussion lors des séances de mobilisation : le potentiel des services et de la prestation des services, les relations et la connaissance, la production de rapports sur la réussite et le rendement, le perfectionnement des compétences et la formation.

Dans le cadre de ce processus d'engagement, nous avons entendu et appris que peu importe leur emplacement, que ce soit sur les étendues d'eau intérieures ou côtières, la côte ouest ou la côte est, au nord ou au sud, les groupes partagent des points de vue communs lorsqu'il est question de l'importance de la santé et de la productivité des océans, des voies navigables intérieures, des poissons, de l'habitat du poisson, et des autres espèces aquatiques. Par exemple :

1. Potentiel des services et de la prestation des services :

Les participants sont engagés activement dans les activités de recherche scientifique et technique, la surveillance, la collecte des données et l'évaluation des stocks. Le manque de financement des programmes et d'accès aux autres sources de financement est ce qui empêche principalement la tenue d'activités liées aux ressources. Les participants aimeraient participer davantage aux activités de gestion des océans, sur la première intervention, et sur l'habitat et les espèces en péril et à l'étude des effets cumulatifs et des contaminants sur leur territoire.

2. Les relations et la connaissance :

Les participants ont des relations variées avec le personnel du Ministère. Cela s'explique en grande partie par le roulement élevé du personnel et l'incohérence de la communication et de la coordination. Il existe également un écart considérable dans la relation établie avec le secteur des sciences : le savoir, les connaissances scientifiques et les données autochtones sont rarement prises en compte dans la prise de décision et les rapports ou les processus de gestion. De plus, il existe des liens plus étroits entre les groupes et leurs communautés membres, et les entreprises de pêche commerciale. Les participants aimeraient également pouvoir participer à plus d'activités de réseautage et de collaboration avec les groupes qui participent au programme.

3. Production de rapports sur la réussite et le rendement :

Les participants désirent obtenir des processus de production de rapports équitables et normalisés qui reflètent leurs plans et objectifs stratégiques en matière de santé des stocks de poissons et d'écosystème. Ils souhaitent également combler les écarts sur les données techniques, et occuper un rôle véritable et significatif dans la prise de décisions en matière de gestion et dans les décisions qui sont éclairées par le savoir autochtone et la science occidentale.

4. Perfectionnement des compétences et formation :

Les participants soutiennent les programmes de sensibilisation de la communauté, qui alignent l'éducation et les plans de cheminement de carrière aux connaissances scientifiques, aux activités techniques « sur le terrain » et à la gestion. Certains groupes disposent déjà de programmes actifs de sensibilisation des jeunes, qui sont considérés comme des modèles pour les autres groupes.

La Commission a soigneusement évalué l'ensemble de la rétroaction formulée par les groupes de gestion des ressources aquatiques et des océans. Nous avons appris dès le départ qu'il existe différents modèles de services de gestion des ressources aquatiques et des océans et certains groupes utilisent plus d'un de ces modèles :

1. Modèle de coordination :

Les principaux groupes régionaux et nationaux occupent un rôle de coordination à grande échelle pour assurer la réalisation des objectifs généraux.

2. Modèle central :

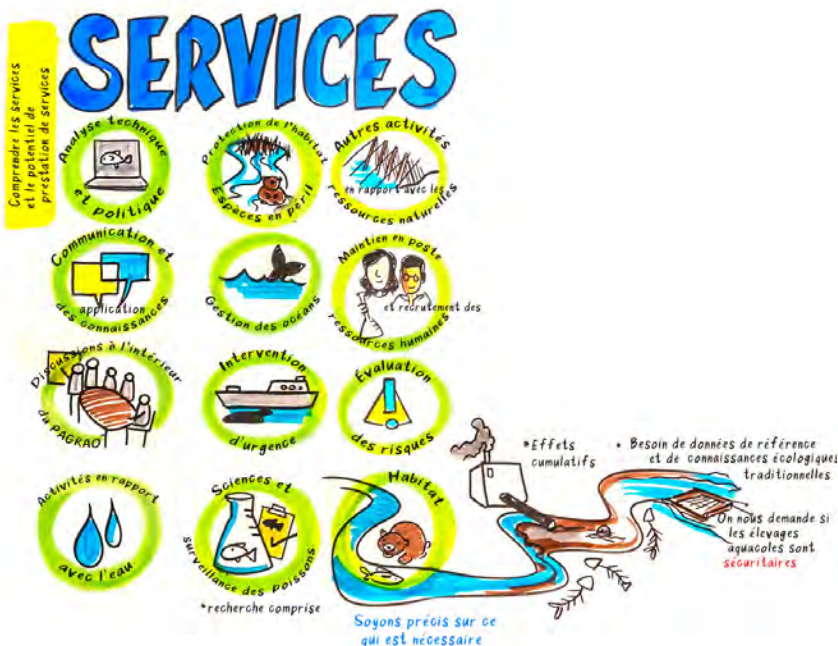
Les groupes qui comptent moins de membres du personnel coordonnent les travaux techniques effectués par les membres de la communauté et facilitent l'échange d'information sur la gestion des pêches et des ressources par l'entremise des forums de Niveau 1 et de Niveau 2.

3. Project :

Les groupes collectifs et techniques comptant des biologistes, des techniciens sur le terrain et d'autres spécialistes effectuent régulièrement des évaluations des stocks, des projets de recherche et d'autres études pour obtenir des données et des connaissances précises pour leurs communautés membres.

Les groupes de projet ont réussi ou réussissent à renforcer leur capacité technique pour répondre aux besoins scientifiques et techniques de leurs Nations membres. La plupart des groupes comptent un biologiste et plusieurs groupes en comptent plus d'un. Ils comptent également des techniciens sur le terrain, des surveillants des collectivités, des collecteurs de données, d'autres employés techniques et d'autre équipement. Les activités, l'ensemble de compétences et l'offre de services de ces groupes sont uniquement limitées par le financement du programme et les fonds garantis par les autres sources.

Bien que la capacité technique des groupes soit claire, la participation de ceux-ci à la cogestion l'est moins. Nous avons compris que les données et les résultats des recherches étaient rarement utilisés par le Ministère plutôt que de servir à éclairer les plans de gestion intégrée des pêches et les autres rapports et processus de gestion. Cela comprend les résultats des évaluations des stocks, la recherche biologique, la planification de l'utilisation des ressources marines, les effets cumulatifs, les enquêtes par interrogation des pêcheurs, et la collecte des données, ainsi que tout le savoir autochtone.



Le thème commun qui est ressorti de l'ensemble des ateliers d'examen des programmes autochtones et des présentations que nous avons reçues est que les groupes et les collectivités autochtones désirent une cogestion « véritable » des ressources. Cela signifie une gestion qui respecte les connaissances scientifiques et le savoir autochtone. De plus, les participants souhaitent que la cogestion des ressources tienne compte de l'approche holistique : la gestion des poissons et de l'habitat et des voies navigables qui soutiennent ces derniers et qui tient compte des effets cumulatifs de l'ensemble des utilisateurs et des utilisations.

Comme nous l'avons indiqué ailleurs dans ce rapport, la Commission a conclu que le meilleur moyen pour les groupes et le gouvernement d'assurer la cogestion des ressources est de maintenir cet objectif pour la Stratégie relative aux pêches autochtones collaborative et dirigée par la nation et les groupes de projet concernés au sein du Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océanique.

Certains groupes de projet fournissent déjà des conseils scientifiques et techniques lors des tables de cogestion en fonction des résultats de leurs activités scientifiques et de recherche, et sur le savoir autochtone. Les autres groupes sont outillés pour faire de même. Ce processus s'est avéré lent, mais certains groupes indiquent commencer à constater que leurs exemples de données et de connaissances sont pris en compte dans les documents du Ministère.

Par l'entremise de ce programme, nous croyons que le Ministère a créé l'occasion idéale d'avoir des partenaires littéralement « sur le terrain » à l'échelle canadienne dans la majorité des régions où l'on a la responsabilité essentielle et obligatoire de protéger, de préserver et de gérer les ressources aquatiques, l'habitat, les océans et les sources d'eau douce. Il suffit de mettre à profit la valeur de ce réseau de ressources.

La Commission conclut qu'il est ainsi nécessaire d'apporter un changement dans les relations, surtout celles entre le secteur des sciences, qui se développent sur le terrain.

Elle exige également de faire la promotion du réseau des groupes de gestion des ressources aquatiques et des océans au sein du Ministère et auprès des autres ministères et organismes. Pour ce faire, les groupes de projet devraient être prêts à assurer la prestation de services supplémentaires, mais également être à la disposition des autres groupes tandis qu'ils renforcent davantage leur capacité à offrir des services nouveaux et élargis.

L'ajout d'une politique d'approvisionnement autochtone au sein du Ministère est une autre étape clé. Cela permettrait au secteur des sciences (et aux autres secteurs du Ministère) d'assurer l'approvisionnement direct des connaissances scientifiques, du savoir autochtone et des services techniques des groupes de projet par l'utilisation d'un mécanisme dont l'objet est similaire à celui de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones.

Nous reconnaissons que les changements à apporter dans la relation nécessiteront temps et efforts. Ils nécessiteront également l'élaboration d'un processus visant l'établissement de paramètres relatifs au partage des données et de protocoles stricts relatifs à l'utilisation du savoir autochtone par le Ministère.

Bien que les séances de mobilisation dans le cadre de l'examen des programmes autochtones ne soient organisées directement qu'avec les communautés du Programme sur la Stratégie relative aux pêches autochtones, nous croyons que les efforts du Ministère pour modifier sa relation sur le plan des connaissances scientifiques, des services techniques et de la gestion des ressources permettront d'ouvrir la voie à des relations plus étroites, qui se développeront dans les communautés.

Pour ce faire, nous pouvons également permettre à davantage de communautés de participer au Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques. Nous avons entendu plusieurs fois que les communautés étaient exclues du programme parce qu'elles n'avaient pas la capacité de mettre sur pied un tel groupe lors du lancement du programme. Étant donné que le programme n'a pas bénéficié d'un financement supplémentaire avant le budget de 2017, il a été difficile d'inclure ces communautés depuis. Le moment est venu de le faire.

Le Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océanique est une ressource précieuse et largement « inexploitée » pour le Pêches et Océans Canada. Son réseau de groupes possède l'expertise et la capacité d'offrir des services scientifiques et techniques « sur le terrain » à l'échelle des voies d'eau poissonneuses et des voies navigables marines, ce qui permettra de prendre de meilleures décisions et d'établir des relations plus étroites entre le Ministère et la population et les communautés autochtones.

Vision des groupes autochtones de gestion des ressources aquatiques et océaniques

« La réussite survient lorsque nous concluons une entente avec Pêches et Océans Canada qui nous assure un rôle significatif dans la prise de décisions en matière de gestion. »

Définitions autochtones de la réussite :

Ressources et collectivités durables

Santé des stocks
de poisson

Gestion
holistique

Cogestion
véritable

Respect du savoir et des
sciences autochtones

Groupes connectés aux
collectivités

Aliment de la collectivité
et sécurité d'emploi

Objectif :

Expertise technique à l'échelle des voies d'eau poissonneuses
et des voies navigables marines du Canada

Connaissances scientifiques
et savoir autochtone

Surveillance

Collecte de
données

Première
intervention

Recommandations de la Commission d'examen des programmes autochtones

Prendre des mesures pratiques pour ajouter d'autres groupes, services et expertises.

1. S'assurer que la structure du programme est conforme aux préférences, aux besoins et aux aspirations de l'ensemble des groupes

- Élargir le réseau de zones géographiques qui ne sont pas desservies par un groupe
- Soutenir les modèles de groupes flexibles et un éventail d'offres de services pouvant s'adapter au bassin hydrographique, à la géographie et aux communautés concernées
- Offrir aux nouveaux participants de renforcer leurs capacités organisationnelles, offrir aux groupes essentiels de renforcer leurs capacités techniques et garantir le financement de l'offre de services actuels aux groupes de projet
- Élargir les possibilités de renforcement des capacités en matière de sciences marines
- Reconnaître les groupes qui sont prêts à effectuer des contrats tiers en leur permettant de profiter des possibilités d'approvisionnement autres que le financement du programme

2. Optimiser la collaboration au sein du Ministère et à l'échelle du gouvernement fédéral

- Sensibiliser les groupes à l'habitat, à la restauration, aux océans, aux espèces en péril, aux connaissances scientifiques et aux autres programmes de financement pertinents sur le plan technique, dont la Garde côtière canadienne
- Faire connaître et promouvoir les services et le réseau* du groupe

3. Soutenir la planification de la relève

- Continuer d'appuyer les programmes de sensibilisation de la communauté, qui alignent l'éducation et les plans de cheminement de carrière aux connaissances scientifiques, aux activités techniques « sur le terrain » et à la gestion

* Cette recommandation s'applique aussi aux groupes de gestion des ressources aquatiques et des océans

1. Investir dans l'établissement de relations

- Assurer l'établissement de partenariats « sur le terrain » entre les secteurs scientifiques, l'accès aux laboratoires, et le partage d'équipement par des ententes collaboratives
- Financer les possibilités de réseautage du groupe pour faire progresser les partenariats et le partage d'information
- Élargir le soutien aux communications et au partage d'information entre les groupes et les communautés
- Aider les groupes à résoudre les problèmes des autres utilisateurs sur l'eau en les incluant aux tableaux interrégionaux et internationaux et aux autres possibilités d'activités conjointes

2. Continuer de renforcer la capacité de cogestion autochtone

- Employer les connaissances scientifiques, les données et le savoir générés par les groupes dans les processus de prise de décisions et de planification de la gestion pour les pêches, l'aquaculture, l'habitat et les océans
- Investir dans les systèmes de connaissances autochtones et favoriser les possibilités de réseautage au sein des groupes afin de tirer des leçons des pratiques exemplaires
- Établir des ententes et des paramètres relatifs au partage des données avec la gestion des ressources, le secteur des sciences et les autres secteurs du Ministère
- S'inspirer d'exemples où les connaissances écologiques traditionnelles ont été prises en compte de manière appropriée dans la prise de décisions

3. Tenir compte des définitions autochtones de la réussite dans les résultats souhaités du programme

- Lier la production de rapports aux indicateurs de rendement qui sont alignés avec les facteurs de réussite des autochtones
- Établir un comité de gestion dirigé par les autochtones similaire à celui utilisé dans le cadre des programmes commerciaux afin de surveiller les propositions, la prestation des programmes et la production de rapports relatifs aux projets

4. Aborder les questions difficiles

- Permettre aux groupes d'assurer la mise en œuvre des plans de restauration pour les espèces aquatiques importantes sur le plan culturel en les alignant avec le plan de protection de l'habitat et des océans (restauration des côtes) et les programmes sur les espèces en péril
- Permettre aux groupes d'entreprendre des activités de recherche technique pour répondre aux préoccupations locales qui touchent l'article 35.1 sur la sécurité alimentaire



Pratique exemplaire

Uu-a-thluk fournit des connaissances pratiques aux étudiants post secondaires des Premières Nations Nuu-chah-nulth inscrits aux programmes scientifiques dans le cadre de stages estivaux pouvant durer jusqu'à quatre mois.

Les chefs de file de demain offrent aux jeunes et aux autres personnes la possibilité de travailler et d'acquérir de l'expérience sous la supervision de modèles de soutien. Depuis 2006, le personnel et les entrepreneurs de l'organisation Uu-a-thluk ont fourni des possibilités de mentorat dans les domaines de la biologie aquatique, de la conchyliculture, du renforcement des capacités, des communications et de la planification de conférence.

Résumé des recommandations sur la première phase de l'Examen des programmes autochtones

1. Prendre des mesures pratiques pour effectuer ce qui suit :

- a. **Améliorer immédiatement l'ensemble des programmes du Ministère**
 - Assurer le financement, les cycles de planification annuelle et des rapports uniformes en temps opportun
 - Normaliser les ententes de contribution et les modalités et conditions s'y rattachant
 - Garantir la source de financement à long terme pour les formations
 - Investir dans l'établissement des relations en utilisant les stratégies des ressources humaines et la planification de la relève
 - Aligner les indicateurs de rendement avec les définitions autochtones de la réussite
- b. **Faire croître les entreprises de pêche commerciale, la diversification et la formation**
 - Optimiser la collaboration au sein du Ministère et à l'échelle du gouvernement fédéral
 - Continuer à renforcer l'administration des programmes
 - S'assurer que la structure du programme est conforme à l'entreprise, aux besoins et aux aspirations dans toutes les étapes
 - Soutenir la planification de la relève
- c. **Augmenter les groupes, les services et l'expertise en matière de gestion des ressources aquatiques et des océans**
 - S'assurer que la structure du programme est conforme aux préférences, aux besoins et aux aspirations de l'ensemble des groupes
 - Optimiser la collaboration au sein du Ministère et à l'échelle du gouvernement fédéral
 - Promouvoir le réseau à l'échelle du Ministère et du gouvernement du Canada.
 - Soutenir la planification de la relève



2. Attiser un changement de culture comme mission gouvernementale :

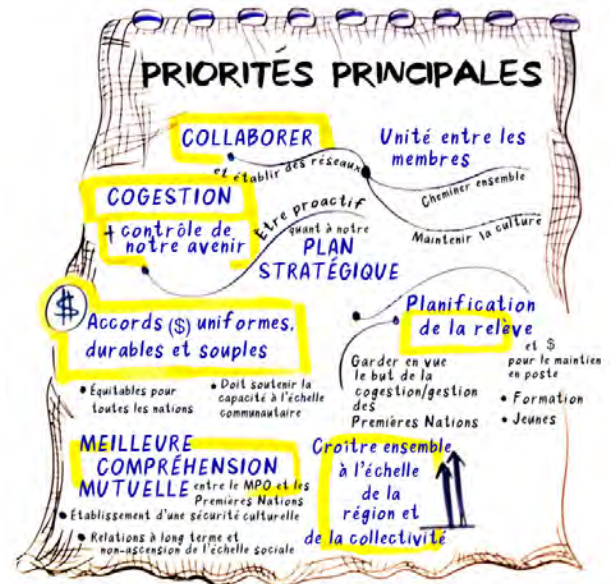
- a. **Démontrer la relation renouvelée**
 - Traiter ces recommandations aux niveaux les plus élevés, dans tous les secteurs et toutes les régions
 - Investir dans l'établissement de relations
 - Illustrer les définitions autochtones de la réussite dans les résultats souhaités du programme
 - Aborder les questions difficiles
- b. **Transition vers un modèle de capacité partagée**
 - Reconnaître que les groupes et les communautés autochtones sont les mieux placés pour offrir des services techniques
 - Adopter une politique d'approvisionnement autochtone à l'échelle du Ministère
 - Élaborer conjointement des ententes et des paramètres sur le partage des données
 - Commencer à allouer des fonds du budget des services votés au savoir et aux connaissances scientifiques autochtones
 - Continuer de renforcer la capacité de cogestion notamment par ce qui suit :
 - Investir dans les systèmes de connaissances autochtones
 - Employer les connaissances scientifiques, les données et les connaissances en matière de gestion des ressources aquatiques et des océans
- c. **Présenter des rapports sur les progrès réalisés**
 - Répondre aux recommandations du présent rapport et rendre compte chaque année des progrès accomplis

Deuxième phase de l'Examen des programmes autochtones

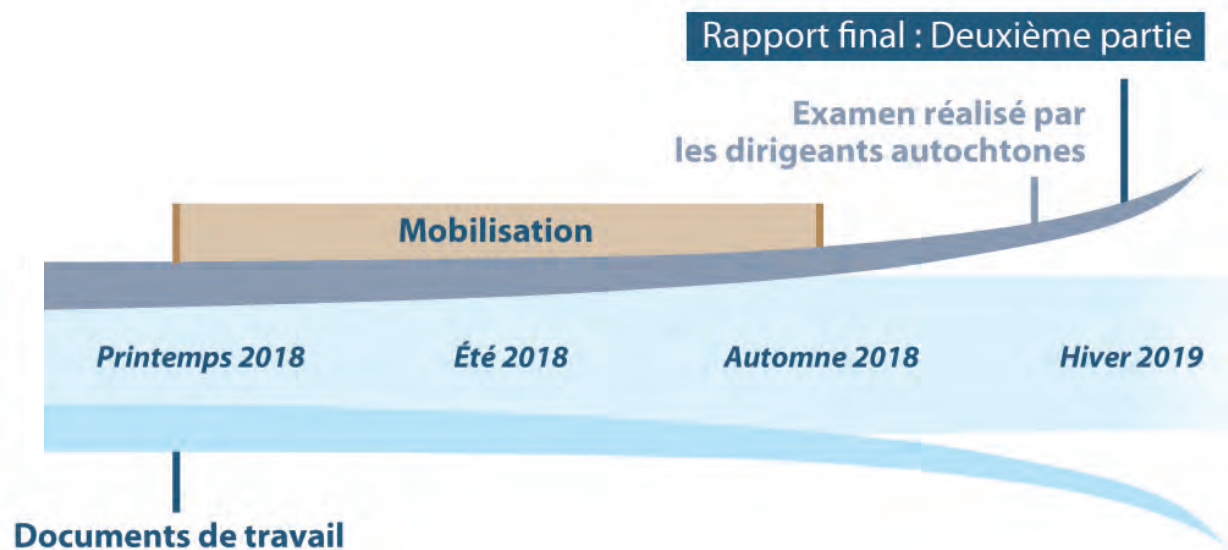
Entre septembre 2017 et janvier 2018, l'Institut a mobilisé les peuples autochtones à l'échelle du nord du Canada afin de commencer l'élaboration conjointe de la nouvelle Initiative des pêches commerciales intégrées du Nord. Nous continuerons de mobiliser les communautés au cours de l'été 2018 afin de rejoindre toutes les communautés admissibles.

L'Institut commence également à mobiliser les communautés à l'échelle du Canada faisant partie des programmes autochtones du Pêches et Océans Canada les plus anciens : la Stratégie relative aux pêches autochtones et les programmes des gardes-pêche autochtones. Des ateliers et des séances plénières seront tenus à l'échelle du Canada au début d'avril jusqu'au mois de novembre, au minimum.

Notre calendrier d'engagement, l'ordre du jour, et les rapports *Ce que nous avons entendu* seront publiés sur le site de l'Institut.



Examen des programmes autochtones : Chronologie de la deuxième phase



Ressources

Documents relatifs à l'atelier et rapports

Ce que nous avons entendu

<http://indigenousfisheries.ca/fr/engagement-materials/>

Soumission des documents de discussion

<http://indigenousfisheries.ca/fr/discussion-materials/>

Participants au programme

Entreprises de pêche commerciale de la région de l'Atlantique

- Abegweit First Nation Fishery
- Bande Micmac Buctouche/Tjipogtotjig
- Bande Micmac de Gesgapegiag
- Crane Cove Seafoods
- Elsipogtog Commercial Fisheries
- Esgenoôpetitj Commercial Fisheries
- Fisherman's Pride Incorporated
- Glooscap First Nation Economic Development Corporation
- Gouvernement Mi'kmaq de Listuguj
- Kespuwick Resources Inc.
- Les Pêcheries Malécites
- L'sitkuk Fisheries
- Membertou Commercial Fisheries
- Metepenagiag Commercial Fishery
- Millbrook Fisheries
- Nation Micmac de Gespeg
- Nation Peskotomuhkati
- Natuaqanek Commercial Fishery Cooperative Inc.
- Oromocto First Nation's Fisheries
- Pabineau First Nation Fisheries Program
- Potlotek First Nation Commercial Fisheries
- Première Nation d'Annapolis Valley
- Première Nation d'Eel River Bar
- Première Nation de Fort Folly
- Première Nation de Kingsclear
- Première Nation de Paq'tnkek
- Première Nation de Pictou Landing
- Première Nation d'Indian Island
- Première Nation Malécite du Madawaska
- Première Nation Woodstock
- Sipekne'katik Fisheries
- Sitansisk Fisheries
- Tobique First Nation Commercial Fisheries
- Wagmatcook Commercial Fishery
- Waycobah (We'koqma'q) Commercial Fisheries

Entreprises de pêche commerciale de la région du Pacifique

- Ahousaht Fishing Corporation
- A'Tlegay Fisheries Limited Partnership
- Central Coast Commercial Fisheries Limited Partnership
- Conseil tribal de la Nation Shuswap (Secwepemc Fisheries Commission)
- Gwabalish Fisheries Group
- Harrison Salmon Producers Limited Partnership
- Hayu Fishing Limited Partnership
- Hul'q'umi'num Fisheries Limited Partnership
- Kwakiutl Nation Development Corporation
- Lax Kw'alaams Fishing Enterprises Limited
- Mama'omas Limited Partnership
- Musgamagw Dzawada'enuxw Fisheries Group
- North Coast-Skeena CFE Limited Partnership
- Nu-u-chah-nulth Seafood Development Corporation
- Okanagan Nation Aquatic Enterprises
- Quw'utsun Kw'at'l'kwa Enterprises Limited
- Salish Seas Fisheries Limited Partnership
- Salish Strait Seafoods Limited
- SalPac Fisheries (GP) Limited
- Sechelt Fishing Limited Partnership
- Secretariat of the Haida Nation
- Talok Fisheries Limited Partnership
- TFN Seafoods Limited Partnership
- Tseshaht and Hupacasath CFE
- Upper Fraser Fisheries Conservation Alliance

Groupes autochtones de gestion des ressources aquatiques et océaniques

- Aboriginal Aquaculture Association
- Administration régionale Kativik
- Agence Mamu Innu Kaikusseht
- Assemblée des Premières Nations
- Association pour la gestion halieutique autochtone Mi'kmaq et Malécite
- Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs
- A-Tlegay Fisheries Society
- Canadian Columbia River Inter-Tribal Fisheries Commission
- Central Coast Indigenous Resource Alliance
- Communauté du Island Marine Aquatic Working Group
- Confederacy of Mainland Mi'kmaq
- Confédération des Mi'kmaq de l'Île-du-Prince-Édouard
- Conseil de conservation de la Nation Malécite
- Conseil des pêches des Premières Nations au nom de la Commission du saumon du Pacifique
- Conseil des peuples autochtones des Maritimes
- Conseil tribal de la nation Nlaka'pamux
- Conseil tribal Nuuchah-nulth
- First Nations Fisheries Council of British Columbia
- Gespe'gwaq Mi'gmaq Resource Council
- Gouvernement du territoire d'Akaitcho
- Institut national des pêches autochtones
- Mi'kmaq Alsumk Mowimsikik Koqoey Association
- Nations Métis des Territoires du Nord-Ouest
- Nation Stó:lō
- Nicola Tribal Association au nom du Fraser River Aboriginal Fisheries Secretariat
- North Coast Skeena First Nations Stewardship Society
- North Shore Micmac District Council
- Okanagan Nation Alliance
- Premières Nations du DehCho
- Q'ul'Ihnumutsun Aquatic Resources Society
- Secretariat of the Haida Nation
- Skeena Fisheries Commission
- Sumas au nom de la Lower Fraser Fisheries Alliance
- Unama'ki Institute of Natural Resources
- Upper Fraser Fisheries Conservation Alliance



Statistiques sur la sensibilisation

du 4 octobre 2017 au 7 février 2018

Documents de discussion :

- Guide pour l'examen des programmes autochtones
- Historique des programmes autochtones du MPO
- Bibliographie de l'examen documentaire
- Programme sur la Stratégie relative aux pêches autochtones
- Programme des gardes-pêche autochtones
- Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques
- Initiative des pêches commerciales intégrées de l'Atlantique
- Initiative des pêches commerciales intégrées du Pacifique
- Initiative des pêches commerciales intégrées du Nord
- Accès à des capitaux

Examen approfondi :

- 166 évaluations, audits, examens et autres rapports au cours des 25 dernières années

Pleine transparence :

- Ordres du jour, exposés et documents à distribuer publiés sur le Web

Partage de commentaires :

- 17 rapports sur *Ce que nous avons entendu*
- 27 Illustrations
- Soumissions publiées sur le Web

Ateliers, séances plénières et entrevues :

Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques

- Six ateliers, deux séances plénières et une entrevue
- 27 des 35 groupes de gestion des océans et des ressources aquatiques (77 %)
- Nombre total de participants : 128

Initiative des pêches commerciales intégrées de l'Atlantique

- Un atelier, une séance plénière et deux entrevues
- 22 des 33 entreprises de pêche commerciale (67 %)
- Nombre total de participants : 45

Initiative des pêches commerciales intégrées du Pacifique

- Trois ateliers, une séance plénière et trois entrevues
- 19 des 25 entreprises de pêche commerciale (76 %)
- Nombre total de participants : 71

Présentations et séances interactives :

Initiative des pêches commerciales intégrées du Nord

- 10 présentations/séances interactives
- Nombre total de participants : 85

Soumission des documents de discussion :

Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques

- Central Coast Indigenous Resource Alliance
- Mi'kmaw Conservation Group
- Island Marine Aquatic Working Group

Initiative des pêches commerciales intégrées du Pacifique

- Comité directeur des entreprises de pêche commerciale du Pacifique (sept signataires)
- Entreprises de pêche commerciale du Pacifique – Tsu-mas-uss
- Entreprises de pêche commerciale des régions côtières (neuf signataires)
- Salish Seas
- TFN Seafoods

Collaboration entre le MPO et l'Institut :

- Échange d'information continu avec les régions
- Neuf séances initiales en décembre 2007
- 13 échanges d'information de suivi
- Quatre séances de travail en février/mars 2018

Réunions/échanges avec le MPO et la GCC

- Affaires autochtones et réconciliation
- Aquaculture
- Ports pour petits bateaux
- Gestion des écosystèmes
- Gestion des océans
- Gestion des ressources
- Sciences des écosystèmes et des océans
- Conservation et Protection
- Garde côtière canadienne